

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DEPARTEMENT
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 6 novembre 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CCAS	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBEATION
9	9	8

DATE DE LA CONVOCATION 30 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq
et le six novembre
à 18 heures 00, les membres du Conseil d'Administration du
CCAS dûment convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de
leur séance, sous la présidence de Madame Agnès NELIAS,
Présidente.

Présents : BADOIL René, BLUM Virginie, FOURDIN Fabrice,
NELIAS Agnès, RULLIAT Christian, RULLIAT Nathalie.

Absents excusés : DURAND Pierre, BAZIN Elisabeth (pouvoir
donné à Fabrice FOURDIN), JOANNIN Marie (pouvoir donné à
Agnès NELIAS)

Secrétaire : Christian RULLIAT

D2025-10 **Objet :** Acceptation de dons au CCAS d'Yzeron

Madame la présidente expose que :

- Mme BAZIN Geneviève a souhaité faire un don de 100 € au CCAS de la commune d'Yzeron
- Mme VACHER Marie a souhaité faire un don de 20 € au CCAS de la commune d'Yzeron

Après avoir délibéré, Le CCAS, par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

DECIDE d'accepter les dons de Mesdames Bazin et Vacher et de les affecter au compte 7713 « libéralités reçues » du budget 2025.

CHARGE Madame la Présidente de l'application de la présente délibération, et notamment pour la signature de tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 6 novembre 2025
La Présidente



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du